

# Le Monde

## Christophe Defeuilley, économiste : « L'eau a vocation à devenir un patrimoine à sauvegarder »

[Christophe Defeuilley](#)

[économiste](#)

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/03/20/christophe-defeuilley-economiste-l-eau-a-vocation-a-devenir-un-patrimoine-a-sauvegarder\\_6223024\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/03/20/christophe-defeuilley-economiste-l-eau-a-vocation-a-devenir-un-patrimoine-a-sauvegarder_6223024_3232.html)

A mesure que l'eau devient plus rare, plus polluée et plus destructrice, de nombreuses collectivités choisissent de la considérer de nouveau comme un bien commun en municipalisant les services relevant de sa gestion, relève l'économiste dans une tribune au « Monde ».

La [Journée mondiale de l'eau, célébrée le 22 mars](#), est l'occasion de se pencher sur les évolutions actuelles en matière de gouvernance de l'eau. Les perturbations de plus en plus marquantes du cycle de l'eau se traduisent par une augmentation forte du nombre et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (canicules, sécheresses, inondations) et imposent un stress sur les ressources en eau dont dispose notre pays pour le présent et pour l'avenir. Ces événements ont mis en mouvement les principaux acteurs de la politique de l'eau (Etat, agences de l'eau, collectivités territoriales), qui sont invités à trouver des solutions pérennes à ce nouveau contexte.

Parmi l'ensemble des évolutions en cours, un changement important, qui reste largement méconnu du grand public, mérite que l'on s'y attarde. Il s'agit de la municipalisation des services de l'eau. Depuis 2010, date de la reprise en régie de la gestion de l'eau par la Ville de Paris, des centaines de collectivités territoriales, parmi lesquelles Lyon, Bordeaux, Nice, Brest ou Rennes, ont tourné le dos à la gestion privée de l'eau, effectuée sous le régime des contrats de délégation de service public. Ce mouvement de réappropriation touche d'ores et déjà entre huit et neuf millions de personnes sur le territoire français, et cette dynamique ne semble pas faiblir.

### Nouvelle donne

Loin d'être anecdotique, ponctuel ou local, le basculement d'une gestion privée à une gestion publique agit comme un révélateur de la fin d'une époque : celle d'une politique de l'eau construite dans les années 1960 dans une logique de développement industriel,

d'aménagement, d'universalisation du service et d'exploitation extensive de la ressource. Cette politique, dans laquelle l'eau était considérée comme une matière première, un facteur de production déterritorialisé et dégagé de son milieu naturel, s'avère mal outillée pour faire face aux nouveaux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés. L'eau abondante, « tombée du ciel », qui est canalisée, domestiquée, acheminée sans trop se soucier du lendemain, se mue aujourd'hui en eau rare ou en eau dévastatrice, dont la qualité est fortement affectée par la concentration de polluants dans des milieux aquatiques déjà fragilisés.

Cette nouvelle donne implique de reconsidérer les bases de la politique publique de l'eau. La municipalisation, qui est très souvent justifiée par la nécessité de traiter l'eau comme un bien commun, en est l'une des traductions les plus manifestes. Pour les collectivités territoriales, c'est parce que l'eau doit être traitée comme un bien commun que le retour dans le giron public est une priorité. L'eau a vocation à devenir un patrimoine à sauvegarder, à être gérée avec précaution, dans le respect des besoins et des attentes de toutes les catégories d'usagers et avec leur participation active. Et ce, dans une démarche de très long terme, de reconnexion avec des milieux naturels restaurés, d'implication citoyenne. Ce sont ces promesses que porte la municipalisation de l'eau, et qui incitent de nombreuses collectivités territoriales à revenir en régie.

## **Modèles d'action publique décentralisés**

Dans de nombreux cas, cela se concrétise par des inflexions en matière de tarification (plus inclusive, incitant à la sobriété), par des investissements patrimoniaux visant à protéger et à sauvegarder les milieux naturels (fleuves, nappes phréatiques) et par la réflexion sur de nouvelles solutions de réutilisation de la ressource.

Bien sûr, il est encore prématuré de tirer un bilan de ces expériences, de leur portée réelle et de leur pérennité. Toutefois, dans une situation d'ensemble qui ne porte pas à l'optimisme, où se dessinent des premiers signaux d'un désengagement vis-à-vis des luttes contre le dérèglement climatique ([pensons aux annonces faites par le gouvernement en réponse aux manifestations récentes des agriculteurs](#)), les initiatives prises par les collectivités territoriales en matière de gestion de l'eau révèlent l'existence d'autres logiques, moins médiatisées mais tout aussi importantes. Et qui permettent d'envisager des modèles d'action publique décentralisés, territorialisés, potentiellement porteurs d'un renouveau démocratique, centrés sur la préservation des biens naturels et qui s'écartent des modèles industriels et productivistes traditionnels.

**Christophe Defeuilley** est chercheur associé à Sciences Po Paris. Il a notamment publié « La Politique publique de l'eau. Gouverner un bien commun » (Le Bord de l'eau, 150 pages, 14 euros)